

Points pour la réunion des DP du 14 Février 2017

Réclamations nouvelles :

1. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de valider les demandes de congés pour déménagement conformément à l'accord Equilibre Vie Privée Vie Professionnelle.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Les demandes ont été validées.

2. Les délégués du personnel FO demandent à la direction que les congés payés du personnel en RPA soient correctement gérés que ce soit au niveau du bulletin de salaire ou d'ALISTA, et que les erreurs éventuelles soient corrigées rapidement.

Par exemple une personne attend depuis le mois d'août malgré de nombreuses relances la rectification d'un comptage erroné avec une erreur importante.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Lorsqu'une anomalie est constatée, celle-ci est corrigée pour tout le personnel. Concernant le salarié auquel il est fait référence, la situation est corrigée.

3. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de confirmer aux salariés que leur dossier de demande de Médailles de travail est complet. Dans le cas où le dossier n'est pas complet, les salariés doivent recevoir cette réponse dans un délai permettant au salarié de compléter son dossier avant la date de clôture ou de repousser la date de clôture de 5 jours ouvrés.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Une communication a été adressée à l'ensemble des salariés le 16 janvier 2017. Les salariés ont un mois pour renvoyer leurs dossiers. Une première vérification est faite par le service administration du personnel du site de STO pour envoi au prestataire. Suite à vérification complète des dossiers, le prestataire revient vers les sites qui se chargent de prévenir les salariés.

4. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un rappel à AES sur le processus à suivre suite aux demandes d'éclaircissements ou de réclamations des salariés. Les réponses doivent être précises et ciblées sur la question.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Nous transmettons la demande à l'équipe AES.

5. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de procéder au remplacement des dalles de moquette usagées situées à proximité des entrées des toilettes du bâtiment Kappa.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La situation sera évaluée par le Département des Services Généraux.

6. Devant les problèmes innombrables et inacceptables, survenant à la suite de la migration des PCs du domaine DOM2 vers le domaine NEXT (problèmes liés à la non-reconnaissance du mot de passe Windows, au mauvais fonctionnement du code « PIN » du badge quand on se connecte avec SSO, au mauvais montage ou à l'absence de montage des disques réseaux, au dysfonctionnement du pilote WIFI du PC, à la lenteur du démarrage de la session, etc...)

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer aux salariés un numéro de CONQ permettant de saisir les nombreuses heures passées au téléphone avec la Hot Line et les heures passées suite aux nombreuses visites aux différents kiosques du site.

De plus les délégués du personnel FO demandent à la Direction de s'engager sur une date de résolution de ces nombreux problèmes par l'analyse de leurs causes, afin d'éviter leur réapparition récurrente pour les PCs déjà migrés et ceux qui vont l'être.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Toutes les équipes travaillant sur la migration sont sur tous ces problèmes récurrents pour pouvoir les résoudre le plus rapidement possible. Par contre, tous les problèmes cités ont des solutions manuelles qui sont connues par les différents techniciens sur site dédiés NEXT et par la Help-Line NEXT ce qui peut débloquer les utilisateurs dans un premier temps. Le mot de passe ne sera plus à renseigner lorsque les utilisateurs auront migrés dans le nouveau domaine NEXT.

7. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'informer les salariés des modalités de passage de la position 2 à la position 3. Les délégués du personnel FO demandent à la direction d'indiquer les critères qu'elle applique pour ce changement de position.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Le passage de la position II à la position III fait l'objet d'une décision managériale comprenant l'appréciation du poste et des responsabilités et de l'exercice de ses responsabilités.

8. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les salariés obtiennent une réponse à leur demande à leur RH attitré dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Chaque situation étant différente, il est impossible de s'engager sur un délai de 5 jours ouvrés.

9. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la correction des états de présence d'un salarié en RPA dans Alista pour des absences notifiées en absentéisme.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Les éléments dans l'outil de gestion du temps, sont correctement renseignés.

10. Suite à l'application des nouveaux taux de prévoyance sur le bulletin de salaire de janvier, les délégués du personnel FO demandent à la Direction de détailler le mode de calcul appliqué.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La Direction rappelle qu'il a été mis en place en janvier 2017 le bulletin de paie simplifié (dispositions légales) et que par conséquent les cotisations de même nature ont été regroupées.

Voici le détail de la ligne « Complément prévoyance TA + TB + TC » :

Part salariale : 0.516%

- Prévoyance : 0.516 % : taux contractuel de 1.72% x 40% (part salariale) x 75% (taux d'appel 2017)

Part patronale : 1.052%

- Prévoyance : 1.032%

- ACE (Assurance accident vie professionnelle) : 0.20%

Reclamations déjà déposées et toujours d'actualité :

11. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de respecter le Code du travail et les conventions collectives de la métallurgie applicables en France, notamment les salaires minima, pour les salariés du site d'Alstom à Bangalore, qui travaillent au sein de l'établissement TIS Saint-Ouen, même pour des périodes inférieures à 2 mois, conformément à la loi, notamment l'article L1262-4 du Code du travail (salaires, congés, ...).

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

Nous sommes en conformité avec la législation.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer aux organisations syndicales les contrats type de détachement des salariés d'Alstom Bangalore sur le site de Saint-Ouen, pour des périodes inférieures à 2 mois et pour des périodes supérieures ou égales à 2 mois.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Les contrats de détachement ne seront pas communiqués.

12. Il est écrit dans l'accord GPEC au paragraphe intitulé «Les dispositifs spécifiques des fins de carrières », page 12 : « Les dispositifs d'aménagement du temps de travail (RPA, CET) applicables sont ceux de l'accord GPEA (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Ages) du groupe Alstom ».

L'accord GPEC étant prolongé jusqu'à fin mars 2017, les délégués du personnel FO demandent à la direction de prendre en compte les demandes de RPA au moins jusqu'à fin mars 2017.

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

La prolongation de l'accord GPEC – Article 1 – précise que les dispositifs de fin de carrière (RPA) ne sont pas prolongés.

« Article 1 :

A l'exception des dispositions prévues au Chapitre 3 – Les dispositifs de fin de carrières – relatives à l'Allocation de Départ en Retraite, l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences applicable pour une durée déterminée arrivant à son terme le 31 Décembre 2016 est reconduit pour une nouvelle période à durée déterminée qui expirera le 31 mars 2017.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet. »

Les délégués du personnel FO maintiennent leur réclamation

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée.

13. La formation permettant aux salariés une préparation à la retraite n'est plus disponible.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de re-proposer cette formation qui concerne et intéresse plusieurs salariés.

Réponse de la Direction du 1er Décembre 2016 :

Cette formation ne fait pas partie des priorités définies au sein de l'établissement.

Les délégués du personnel FO rappellent que cette formation est prévue au chapitre 8 intitulé « préparation à la retraite » de l'accord d'établissement sur les mesures en faveur de l'équilibre vie professionnelle/vie privée signé le 31 mars 2015. Les délégués du personnel FO demandent donc la programmation de cette formation en application de cet accord, qui a été prorogé.

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

Pour des questions de priorités, cette formation n'a pas été retenue.

Les délégués du personnel FO maintiennent leur réclamation étant donné que le budget alloué aux mesures prévues dans cet accord d'établissement n'a pas été entièrement utilisé.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Cette disposition sera à négocier au moment de la re-négociation de l'accord.

14. ALISTA «Activity» : le support de formation et la session de formation n'ont pas présenté toutes les fonctionnalités disponibles telles que l'utilisation des boutons Cpy+1, Dup, ...

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'enrichir le support de formation pour qu'il présente toutes les fonctionnalités utiles pour la saisie des activités.

Réponse de la Direction du 8 Novembre 2016 :

Une annotation a été mise page 10 présentant ces 2 fonctions.

La fonction DUP n'est pas documentée dans le support de formation. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'enrichir à nouveau le support de formation.

Réponse de la Direction du 1er Décembre 2016 :

Un point sera réalisé avant tout avec les Key Users afin de vérifier la nécessité d'enrichir le support de formation

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point d'avancement

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

Le point sera réalisé courant janvier.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction les conclusions qu'elle en a tirées.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

Ce point n'a pas été encore réalisé.

15. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de lancer au plus tôt une enquête sur le bien-être au travail.

Réponse de la Direction du 6 Octobre 2016 :

Le lancement de l'enquête est reporté à 2017 comme précisé au CE.

Suite au redéploiement des bureaux, nous pensons que cette enquête doit être lancée au plus tôt.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de lancer cette enquête au tout début de l'année 2017.

Réponse de la Direction du 8 Novembre 2016 :

Nous prenons acte de votre revendication.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de répondre plus précisément à notre revendication, la prise d'acte n'étant pas une réponse suffisamment claire.

Réponse de la Direction du 1er Décembre 2016 :

Du fait du lancement de l'enquête « Opinion Survey » au niveau du Groupe, l'enquête est décalée. La date n'est pas encore définie.

Les délégués du personnel FO demandent à nouveau à la Direction de lancer cette enquête au tout début de l'année 2017

Réponse de la Direction du 5 Janvier 2017 :

La date précise n'est pas encore définie.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de préciser la date de l'enquête.

Réponse de la Direction du 14 Février 2017 :

La date n'est pas connue à ce jour.